

## **AVIS**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2023**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de **règlement numéro 6-2023, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés pour la zone Ic1, l'usage 5719 - Vente au détail d'autres équipements ménagers et d'ameublements.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 8 mai 2023, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 6-2023, soit la modification du règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, pour une zone industrielle Ic, l'usage spécifiquement autorisé 5719, lequel permet la vente au détail d'autres équipements ménagers et d'ameublements.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone Ic1. Sommairement, cette zone est contenue à l'intérieur du quadrilatère formé par l'avenue Industrielle au nord-ouest, la route 230 au nord-est, la limite ouest de la Ville au sud-ouest, et la rue de la Ferme au sud-est.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 6-2023 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 6-2023 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement numéro 6-2023 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 12 avril 2023.

Bastien Gaudet  
Greffier